Municipalité
des Cèdres

Politique
de subvention à l'élite

10 AVRIL 2007

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1
www.ville.lescedres.qc.ca

Municipalité des Cèdres

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3
2. BUT DE LA POLITIQUE 3
3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE 3
4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 3
   4.1 Secteur culturel et communautaire 3
   4.2 Secteur sportif 3
5. MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE 4
6. PROCESSUS DE LA DEMANDE 4
7. MODALITÉS DE PAIEMENT 4
8. BUDGET 4
9. ENTREE EN VIGUEUR 4

Municipalité des Cèdres

1. INTRODUCTION

La Municipalité des Cèdres contribue financièrement à de nombreuses activités sportives et culturelles.

Considérant les multiples demandes, le Conseil désire se doter d'une politique ; un outil essentiel pour l'attribution d'aide financière équitable pour les citoyens.

2. BUT DE LA POLITIQUE

La Municipalité des Cèdres désire, par le moyen de cette politique, promouvoir et soutenir les jeunes qui participent à un événement classé de haut niveau dans les domaines sportifs, culturels ou communautaires, tels compétition, championnat, stage, événement ou activité.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique a pour objectifs :

- D'appuyer les efforts des jeunes de la Municipalité des Cèdres qui participent à des événements d'envergure et qui, par le fait même, représentent la Municipalité;

- Subvenir à une partie des dépenses que demande la participation à un événement d'envergure.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

4.1 Secteur culturel et communautaire

- Être résident de Les Cèdres;

- Être âgé de 18 ans et moins ou de 18 ans et plus avec preuve d'études à temps plein;
  ou
- Être une personne de 30 ans et moins avec des incapacités. *Toute personne ayant une incapacité doit fournir une preuve médicale de l'incapacité. Il n'est pas nécessaire de fournir une preuve d'études à temps plein;

- Participer à une activité, un stage ou un événement provincial, national ou international.

4.2 Secteur sportif

- Être résident de Les Cèdres;

- Être âgé de 18 ans et moins ou de 18 ans et plus avec preuve d'études à temps plein;
  ou
- Être une personne de 30 ans et moins avec des incapacités. *Toute personne ayant une incapacité doit fournir une preuve médicale de l'incapacité. Il n'est pas nécessaire de fournir une preuve d'études à temps plein.

ET satisfaire à l'un des critères suivants :

- Faire partie d'une équipe sportive scolaire, provinciale ou nationale;
- Participer à une compétition ou un événement sportif provincial, national ou international;

5. MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE

- La contribution sera de 100$ par individu si la manifestation se déroule dans un rayon de moins de 100 km de Les Cèdres;

- La contribution sera de 250$ par individu si la manifestation se déroule dans un rayon de plus de 100 km de Les Cèdres;

- La contribution ne pourra excéder 250$ par activité, pour un montant maximal de 500par année financière par personne.

6. PROCESSUS DE LA DEMANDE

Seules les demandes pour l'année en cours (1er décembre au 31 janvier) sont éligibles.

Toute demande soit être acheminée à l'attention du Service des loisirs par la poste ou par courriel à loisirs@ville.lescedres.qc.ca avant le 15 décembre de l'année en cours.

Toute demande doit être présentée sur le formulaire « formulaire_de_demande_de_subvention_a_lelite.pdf » disponible au Service des loisirs ou sur le site Web accompagné des documents requis.

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

La demande de subvention est soumise au conseil municipal pour approbation. Lorsqu'approuvée, le demandeur est invité à venir récupérer son chèque à la prochaine séance du conseil.

8. BUDGET

Le paiement de l'aide financière s'effectuera sous réserve de fonds disponibles selon l'enveloppe budgétaire prévue annuellement.

9. ENTREE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption et est sujette à modification en tout temps.

ADOPTÉ PAR RÉSOLUTION LE 10 AVRIL 2007
AMENDEMENT NUMÉRO 1 : 9 FÉVRIER 2016
AMENDEMENT NUMÉRO 2 : 13 MAI 2025

Municipalité des Cèdres

Subvention à l'élite
Formulaire pour citoyens

Collecte de renseignements personnels et consentement.
La Municipalité des Cèdres recueille des renseignements personnels vous concernant dans ce formulaire. Ceux-ci servent à :

1) Valider si votre demande de remboursement est admissible;
2) Vous contacter au besoin.

1. Renseignement sur le Club /Organisme

NOM DU CLUB/ ORGANISME			
ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)			
COURRIEL		TÉLÉPHONE	

1.1 Secteur

SECTEUR DE L'ACTIVITÉ	☐ Culturel ☐ Sportif		
DISCIPLINE PRATIQUÉE		NIVEAU DE PRATIQUE	

2. Renseignements sur l'athlète

NOM DE L'ATHLÈTE			
ADRESSE COMPLÈTE			
DATE DE NAISSANCE		COÛT DE L'INSCRIPTION	
ÉTUDIANT	☐ Oui ☐ Non		

3. DOCUMENTS REQUIS

- ☐ Preuve d'inscription au tournoi
- ☐ Lettre explicative du tournoi
- ☐ Lettre signée par le demandeur, son parent ou son tuteur avec les informations de l'événement
- ☐ Preuve d'études à temps plein
- ☐ Preuve de résidence
- ☐ Preuve de naissance
- ☐ Confirmation de l'entraîneur attestant la participation

_____ _____
SIGNATURE DU PARENT DATE

Retournez votre formulaire dument rempli et les documents requis à :

Municipalité des Cèdres
A/S Service des loisirs
1060 Chemin du Fleuve
Les Cèdres, Québec, J7T 1A1

Pour information :
450 452-4651 poste 258
loisirs@ville.lescedres.qc.ca

Espace réservé à l'usage de la Municipalité

J'atteste que la demande est : ☐ complète ☐ incomplète

SIGNATURE : _____ DATE : _____